

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 8 AVRIL 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Mercredi 26 mars 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date d'affichage : **10 avril 2025**

Objet de la délibération :

39. Précision vote du budget primitif principal

Le mardi 8 avril 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, M. BORD Jérôme, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Procurations :

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Mme LEBRET Bernadette

Mme LAUNOIS Sylvie donne procuration à Mme BON Evelyne

M. LECRIQUE Yves donne procuration à Mme AARNINK-GEMINEL

M. LEONARD Claude donne procuration à M. LEONARD Pierre

Excusés : Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude

Secrétaire de séance : M. DUMONT Eric

Monsieur le Maire évoque au conseil municipal les remarques émises par le SGC de Montmédy quant à l'intégration du budget primitif 2025 de la commune. Il rappelle que celui-ci est voté en section de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre et non par opération (celles-ci sont uniquement pour information pour un meilleur suivi). Cependant lors du flux au SGC, aucun montant n'apparaît au niveau du chapitre d'investissement mais sur les opérations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confirmer le vote du budget primitif 2025 de la commune au niveau du chapitre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

CONFIRME le vote du budget primitif 2025 de la commune au niveau du chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

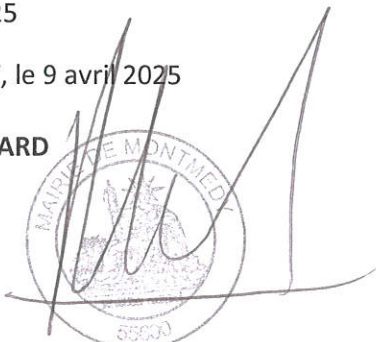
le 9 avril 2025 et publication ou notification

le 9 avril 2025

MONTMEDY, le 9 avril 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD



Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 9 avril 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

